



ACTE D'ENGAGEMENT SPECIAL
Valant règlement de consultation
Conception-programmation
pour le ménagement du parvis et des abords de la Maison du Parc

1- Dénomination des cocontractants

Pouvoir adjudicateur

Stéphane RODIER

Président

Parc Naturel Régional Livradois-Forez

Maison du Parc

63880 SAINT-GERVAIS-SOUS-MEYMONT

Agissant en vertu de la délibération du 6 octobre 2021.

Cocontractant (à renseigner par l'entreprise)

Nom :

Adresse :

SIRET :

Possibilité de répondre au marché dans le cadre d'un groupement ou par le biais d'une sous-traitance. Dans ce cas, identifier chacun des membres du groupement ou sous-traitants (formulaires DC1-DC2-DC4).

2- Procédure de passation

Marché passé en procédure adaptée selon les articles L 2123-1 et R 2123-1 à R 2123-7 du code de la commande publique.

3- Objet de la consultation / Durée

Dans le cadre de sa politique d'amélioration et de valorisation des espaces publics, le Syndicat mixte du Parc Naturel Régional Livradois-Forez, en partenariat avec la commune de Saint-Gervais-sous-Meymont, souhaite engager une démarche de requalification des espaces extérieurs de la Maison du Parc.

La présente commande porte sur l'élaboration d'une conception-programmation pour la requalification du parvis de la Maison du Parc ainsi que sur des aménagements paysagers complémentaires visant à renforcer la cohérence du site, améliorer la sécurité, valoriser la biodiversité et répondre à l'évolution des usages.



Voir annexe technique

Les candidats sont invités à proposer une offre raisonnable et adaptée, en cohérence avec les objectifs attendus du projet.

Le contrat sera conclu pour une durée de 12 mois à compter de sa notification.

4- Compétences

Les prestataires ou groupement de prestataires devront obligatoirement présenter les compétences dans la conduite de projets de conception : paysage, aménagement paysager, VRD, frugalité et en milieu rural

5- Critères de sélection des offres

Les critères de sélection de l'offre seront:

1. Planning d'intervention 30%
2. Compétences de l'équipe, compréhension du projet et méthode 40%
3. Prix : 30%

Conformément aux dispositions de l'article R 2123-5 du code de la commande publique, le Syndicat mixte du Parc naturel régional pourra négocier avec un ou plusieurs candidats ayant présenté une offre. Cette négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre, notamment le prix.

6- Pièces constitutives de la consultation

La présente lettre de consultation signée.

7- Montant de la prestation (à renseigner par l'entreprise)

Montant total du marché

Montant HT :

Taux de TVA :

Montant TTC :

8- Délais de paiement et intérêts moratoires

Le paiement se fera sur présentation de factures acomptes suivant l'avancement des prestations.

Les factures seront établies en un original et mandatées après certification du service fait. Ces factures sont à transmettre par voie dématérialisée sur la plate-forme Chorus Pro mise en ligne par la Direction Générale des Finances Publiques (ordonnance n°2014-697 du 26 juin 2014).



Le délai de paiement est fixé à 30 jours à compter de la réception de la facture par la personne publique.

Le défaut de paiement dans le délai global précisé ci-dessus fait courir de plein droit des intérêts moratoires selon les modalités définies dans le décret n° 2008-1550 du 31 décembre 2008.

9- Acomptes

- Un premier acompte de 20% sera versé après la tenue du 1er comité de pilotage sur présentation d'une facture.
- Un deuxième acompte de 30% sera versé après la validation de la phase 2 et sur présentation d'une facture.
- Un deuxième acompte de 50% valant solde du marché sera versé à la réception des livrables.

Le montant d'un acompte ne peut excéder la valeur des prestations auxquelles il se rapporte.

10- Modalités de la consultation

Offre à remettre pour le 12 février 2026 (dernier délai).

A l'adresse du Parc Naturel Régional ou sur place contre récépissé, aux bureaux du Parc de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (fermeture le vendredi à 16h30) ou par mail à l'adresse suivante achat.public@parc-livradois-forez.org avec accusé de réception.

Délai de validité de l'offre :

Le délai de validité de l'offre est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

11- Conflits d'intérêts

Le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, déclare sur l'honneur ne pas entrer dans l'un des cas d'exclusion prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique*.

(*) Lorsqu'un opérateur économique est, au cours de la procédure de passation d'un marché, placé dans l'un des cas d'exclusion mentionnés aux [articles L. 2141-1 à L. 2141-5](#), aux [articles L. 2141-7 à L. 2141-10](#) ou aux [articles L. 2341-1 à L. 2341-3](#) du code de la commande publique, il informe sans délai l'acheteur de ce changement de situation.

Afin d'attester que le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, n'est pas dans un de ces cas d'exclusion, cocher la case suivante :

DOCUMENTS REMIS PAR LE CANDIDAT A L'APPUI DE SON OFFRE

- ✓ Un mémoire technique de 12 pages maximum, comprenant :
 - La présentation et les compétences de l'équipe,
 - La méthodologie proposée,
 - Le calendrier prévisionnel,
 - Des références de projets similaires,



- ✓ Le présent document renseigné et signé
- ✓ Son délai d'intervention à réception de la commande
- ✓ Descriptif du matériel et des moyens humains (logiciel et matériels de chantier)
- ✓ Un RIB
- ✓ Le devis

Les prix sont fermes et définitifs.

Le.....

Signature et Cachet de l'entreprise

Le.....

Signature et Cachet du Directeur
du syndicat mixte du Parc naturel régional
Livradois-Forez